

## **COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE DE LUYNES**

Devant l'émoi légitime suscité au sein de la population Luynoise et du Conseil Municipal, à la suite de la révélation dans la presse de la mise en examen et du placement en détention provisoire de Monsieur Hervé GEORGET, le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal tiennent avant tout à exprimer leur empathie envers les éventuelles victimes et leurs familles.

Le hasard des circonstances a voulu que ces faits soient révélés juste avant un Conseil Municipal auquel était associé le Conseil Municipal Jeunes et où était inscrit à l'ordre du jour un renouvellement de la convention d'occupation d'un terrain communal par l'école du Cirque GEORGET, dont le vote devait obligatoirement intervenir lors du Conseil, la convention expirant le 31 juillet.

Lors de ce Conseil, un débat s'est instauré sur l'opportunité du renouvellement ou non de cette convention et il a été décidé à l'unanimité de sursoir au vote de cette délibération en l'état, pour se donner le temps d'une réflexion sereine et non dans l'émotion.

Après réflexion et le recul minimum nécessaire et consultation du Conseil, le Maire a décidé la tenue d'un Conseil Municipal extraordinaire sur le devenir de cette convention.

Monsieur le Maire proposera que la séance se tienne à huis clos.

**ഉള്ളെ**